

municipalités autonomes et des deux gouvernements provinciaux intéressés est essentielle pour mettre en œuvre et mener à bien le plan directeur. Cependant, les gouvernements du Québec et de l'Ontario n'ont pas encore reconnu officiellement le plan de la Capitale nationale et la ville d'Ottawa ne possède pas encore de plan destiné à orienter son expansion.

L'organisme fédéral chargé du projet d'aménagement de la capitale est la Commission de la Capitale nationale, créée en 1959 pour remplacer la Commission du district fédéral qui, de son côté, descendait en droite ligne de la Commission d'embellissement d'Ottawa. La C.C.N. qui est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre des Travaux publics se compose de 20 membres nommés par le gouverneur en conseil et représentant chacune des dix provinces du Canada. Elle est dirigée par un président et un directeur général et compte un personnel d'environ 650, mais ce chiffre varie en raison du caractère saisonnier d'une bonne part des travaux d'aménagement. Six comités conseillent et dirigent la Commission: le *Comité exécutif*, composé du président et du vice-président de la Commission et de trois autres membres nommés par celle-ci, dont l'un est de la province de Québec; le *Comité des terrains*, composé de plusieurs experts en évaluation foncière, conseille la Commission en matière d'achats de terrains et d'administration de propriétés; le *Comité consultatif de l'architecture*, composé d'éminents architectes, urbanistes et architectes paysagistes canadiens, conseille la Commission relativement à l'aspect extérieur des édifices du gouvernement, aux emplacements, à l'aménagement de terrains et à l'ordonnance des paysages; le *Comité consultatif des lieux historiques* qui conseille la Commission en ce qui concerne la conservation, le classement et l'interprétation des monuments et lieux de la région de la Capitale nationale ayant une importance historique; le *Comité consultatif de l'information et des lieux historiques* qui étudie et examine les questions touchant la publicité et les relations extérieures de la Commission et qui exécute un vaste programme de recherches et de conservation d'ordre historique et le *Comité consultatif du parc de la Gatineau*, chargé des questions relatives au parc de la Gatineau.

Le plan d'aménagement de la Capitale nationale, conçu par l'éminent urbaniste français Jacques Gréber et dédié à ceux qui ont donné leur vie pour le Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale, a servi de guide à la Commission qui en assure la réalisation. Conformément aux premières intentions du plan directeur, la Commission respecte le principe de l'espace libre, principe qui comporte autant d'avantages pour les habitants de la capitale que pour les visiteurs. Un des buts que se propose la Commission est de redonner aux rives des cours d'eau de la capitale et des environs leur beauté naturelle. Le programme d'embellissement que la C.C.N. a réalisé au Parc des chutes Rideau, en face de l'Hôtel de ville d'Ottawa, en est un bon exemple. La Commission a également aménagé en plein cœur d'Ottawa le parc Vincent Massey. Ce parc et terrain de jeu d'une superficie de 75 acres est le prolongement du parc de Hog's Back (50 acres) au pied des cascades de Hog's Back. Du côté québécois de la rivière Outaouais, la Commission entretient deux parcs, le parc Brébeuf qui est d'un grand intérêt historique, et le parc Jacques-Cartier, sur les rives de la rivière Outaouais. Les avenues-parcs et les routes de plaisance qui traversent et entourent la capitale font aussi partie de l'espace libre. On compte à l'heure actuelle dans la région d'Ottawa et de Hull 40 milles de routes aménagées. En plus, on a fait l'acquisition d'une emprise de 30 milles en prévision de nouveaux prolongements. La C.C.N. se charge aussi de l'aménagement de 12 parcs municipaux à Ottawa et à Hull, dont deux des plus jolis sont le parc Strathcona, dans le quartier de la Côte-de-Sable, et le parc de Rockcliffe. Ottawa et Hull bénéficient maintenant de 7.000 acres d'espace libre, grâce à l'acquisition de terrains en bordure des rivières Ottawa et Rideau et de droits de passage exceptionnellement larges pour l'aménagement des promenades.

L'une des cinq recommandations du plan directeur appelle la décentralisation des nouveaux édifices publics. La C.C.N. a commencé à mettre en œuvre cette décentrali-